

## POURQUOI ÉQUIPER LES LYCÉENS NORMANDS D'UN ORDINATEUR PORTABLE ?

→ Ce dispositif mis en place par la Région est destiné à développer les compétences numériques des lycéens, indispensables pour la suite de leur parcours.

Tous les lycéens disposeront du même outil de travail. Ils pourront l'utiliser pour tous leurs besoins, au lycée et à la maison (dans le respect de la législation française).

À  
NOTER

**AUCUN FRAIS  
D'ADHÉSION NI  
AUCUNE CAUTION  
NE VOUS SONT  
DEMANDÉS POUR  
CE PRÊT.**

Le lycéen est **administrateur** de cet ordinateur. Il peut être amené à s'en servir à domicile, au lycée ou en classe, à la demande de ses enseignants, dans le respect du règlement intérieur de l'établissement.



→ Vous trouverez en scannant le **QR Code** la vidéo de présentation de cet ordinateur

## Assistance

### Numéro vert gratuit

Pour toute demande concernant l'ordinateur (livraison, panne, réparation...)

0 800 97 87 00 Service & appel gratuits

du lundi au vendredi de 8 h à 20 h  
et le samedi de 8 h à 12 h

[support.packnumeriquelyceen@normandie.fr](mailto:support.packnumeriquelyceen@normandie.fr)

ou rendez-vous sur

[normandie.fr](http://normandie.fr)



+ D'INFOS



Futurs  
Lycéens  
**VOTRE ORDI  
FOURNI !**



Votre enfant est inscrit dans un lycée  
partenaire du Pack Numérique Lycéen ?  
Voici ce qu'il faut savoir...

 RÉGION  
NORMANDIE  
[www.normandie.fr](http://www.normandie.fr)

## Le contenu du Pack Numérique Lycéen



→ Le prêt d'un ordinateur portable



→ Des tutoriels pour prendre en main l'ordinateur



→ Un accès à l'espace numérique de travail « L'Éduc de Normandie »



→ Des actions d'accompagnement pour les lycéens



→ Des ressources numériques éducatives utiles pour la scolarité



→ Une connexion wifi dans l'enceinte du lycée  
Déploiement progressif : programmation des travaux en cours

## Comment donner votre accord pour le prêt de l'ordinateur ?

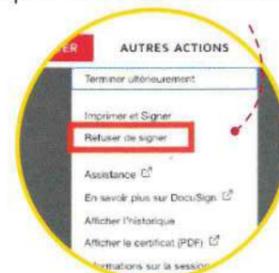


L'accord des parents est indispensable pour les lycéens mineurs.

- 1 Indiquez votre adresse mail dans le dossier d'inscription au lycée et autorisez son utilisation pour des communications administratives et éducatives.
- 2 Surveillez votre boîte mail à partir de fin août : un message vous sera transmis par DocuSign avec pour objet : **Signature de la convention de prêt d'ordinateur Pack Numérique Lycéen.** Attention, dans certains cas, le message peut se trouver dans les spams de votre boîte de réception.
- 3 Cliquez sur le lien **Examiner le document** figurant dans ce message et laissez-vous guider.



Si vous ne souhaitez pas bénéficier du prêt de l'ordinateur, merci de l'indiquer de la manière suivante :



## Combien de temps dure le prêt ?

L'ordinateur est prêté pour toute la durée de la scolarité en lycée ou en MFR.

Le lycéen devra le restituer :

- › s'il déménage et s'inscrit dans un lycée d'une autre région,
- › s'il met fin à sa scolarité pour s'engager dans la vie professionnelle ou s'il poursuit un projet personnel hors du lycée,
- › s'il quitte son lycée actuel pour un CFA\*

\*Si le lycéen obtient en cours d'année un contrat d'apprentissage et qu'il poursuit ses enseignements au sein de sa classe au lycée, il pourra conserver l'ordinateur et continuer à bénéficier du Pack Numérique Lycéen.

A la fin de la scolarité au lycée, la Région propose aux élèves qui auraient besoin de l'ordinateur pour poursuivre leurs études de le conserver. Pour les lycéens ne souhaitant pas le garder, la Région récupérera les ordinateurs pour les reconditionner.

## La remise de l'ordinateur

- › La distribution aura lieu au lycée, à partir de mi-septembre.
- › La signature de la convention est indispensable pour pouvoir récupérer l'ordinateur le jour de la livraison.
- › Il est nécessaire de conserver le carton d'emballage de l'ordinateur (il vous sera demandé pour toutes procédures de retour).
- › Les codes de connexion figurent sur le carton de chaque ordinateur.

## Que se passe-t-il si l'ordinateur est cassé ou en panne ?

- › Vous devez contacter l'assistance par mail ou par téléphone.
- › Une procédure vous sera communiquée pour retourner cet ordinateur dans son carton d'origine.
- › Au vu du diagnostic de la panne, une réparation ou un remplacement à l'identique sera effectué.

› Un envoi à votre domicile ou au lycée sera assuré.

› La Région Normandie souhaite cependant responsabiliser les lycéens. Cette réparation ou remplacement ne sera envisagé qu'une seule fois.

## Et si l'ordinateur est volé ou perdu ?

- › Vous devrez faire une déclaration auprès du commissariat de police ou de la gendarmerie de votre choix et transmettre celle-ci par mail au service d'assistance informatique.
- › Un nouvel ordinateur pourra être fourni par envoi au domicile ou au lycée.
- › Dans ce cadre, le remplacement par un nouvel ordinateur ne sera envisagé qu'une seule fois.

## Que faire si mon enfant change de lycée en Normandie ?

Il conserve l'ordinateur s'il rejoint un lycée partenaire du Pack Numérique Lycéen. Nos services seront automatiquement informés du changement.